

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE.

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL
CIVIL DE L'ÉTAT

26/524 DU 21/4/86

DECRET N° _____ /HMT/PPS/DGFP-DGPE
portant promotion, au titre de l'année
1983, de Monsieur BLAMPINDOU-ILMOUNI,
Ingénieur Statisticien des Cadres de la
Catégorie A, Hiérarchie I, des Services
Techniques (Statistique)

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 76/84 du 7-12-84 portant ratification de l'ordonnance n° 019/84 du 23-1-84 portant modification de certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la Loi n° 15/62 du 3-2-62 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n° 2087/EP du 21-6-59 fixant le règlement sur le Solde des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/130/AF du 9-6-62 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 62/197/EP du 5-7-62 fixant les Catégories et Hiérarchies des Cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3-2-62 portant Statut Général des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 63/410 du 12-12-63 portant Statut Commun des Fonctionnaires du Personnel Technique des Services de la Statistique ;
Vu le Décret n° 65/170 du 25-6-65 réglementant l'avancement des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196 EP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le Décret 62/198 EP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des Fonctionnaires ;
Vu le Décret n° 80/630 du 27-12-60 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 84/656 du 8-6-84 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le Décret n° 85/1423 du 7-12-85 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/1434 du 17-12-85 portant organisation des intérimaires des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 85/260 du 05-03-85 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations Administratives des Agents de l'Etat ;
Vu le Décret n° 26/523 /HMT/PPS/DGFP-DGPE du 21/4/86 portant inscription au tableau d'avancement, au titre de l'année 1983, de Monsieur BLAMPINDOU-ILMOUNI, Ingénieur Statisticien des Cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I, des Services Techniques (Statistique)

D.G.B.

D.C.F.

E C R E T E

.../...

ARTICLE 1er. - Monsieur BIAMPANDOU-KIMPOUYA, Ingénieur Statisticien de 2è Echelon des Cadres de 1^{re} Catégorie A, Hiérarchie I des Services Techniques (Statistiques), en Service au Ministère des Mines, est promu au titre de l'année 1983, au 3è Echelon de son grade, pour compter du 8-10-83, ACC = Néant

ARTICLE 2. - Le présent Décret, qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la Solde, pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera ~~annoncé~~ ~~publié~~ au ~~CI~~ et communiqué partout où besoin sera. /-

Douzaville, le 21 AVRIL 1986

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO M. T. S. O. M. -

Ange Edouard POUNGUI. -

AMPLIATIONS :

JOREC	1
DGFP/DGPEC	2
DGB	2
DCF	2
MP	2
Dossier DGFP	3
Dossier CITE	3
Intéressé	1
SGC/BC	1
BST/DGFP	2/20. -